

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Nobert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/36d4d6a320d4cb6efd213ae2>

Date d'obtention : 2020-07-15 13:55:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer le jeune (victime) pour évaluer la situation. Faire une vérification de l'information obtenue. Il pourrait être pertinent de rencontrer l'autre jeune (instigateur) pour valider aussi l'information et voir s'il y a malveillance, impulsivité ou acte criminel.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de ne pas sauter aux conclusions. Il faut valider l'information, voilà pour quoi il est important de prendre le temps de rencontrer les jeunes.

Se référer à l'aide-mémoire

Communiquer avec le service de Police au besoin

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La partie où l'on demande de confisquer l'appareil.. Ce n'est pas tous les jeunes qui collaborent, plusieurs vont refuser de remettre leur cellulaire.